

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES CADASTRÉES E 127 ET E 128 APPARTENANT AUX CONSORTS MONTESUIT (3.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **28 août 2023**
Date d'affichage de la convocation : **28 août 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, CHARRE et Messieurs CADOUX, MOLINAS, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, VAN VAEREMBERG, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme GILLET donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme ASSENARE donne pouvoir à M. CADOUX,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. MAZET donne pouvoir à Mme GIET,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.
Mme GARNIER-SIMON donne pouvoir à M. BOCQUET.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) approuvé le 27 février 2020 et rendu exécutoire le 18 juillet 2020,

VU le budget 2023,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la politique foncière de préservation des terres agricoles et naturelles menée par la Ville et l'intérêt d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées E 127 et E128 appartenant à Mme Nathalie MONTESUIT et de M. Paul MONTESUIT, pour les intégrer dans le patrimoine communal,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles E 127 et E 128 propriétés de Mme Nathalie MONTESUIT et de M. Paul MONTESUIT,
- **DIT** que les frais annexes liés à cette acquisition seront supportés par la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230906-2023_086_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 septembre 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 septembre 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 septembre 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND

